REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0595

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération Métropole de Lyon - Ville de Québec - Végétalisation des bassins de gestion des eaux pluviales, création de zones humides et entretien pour une adaptation aux changements climatiques - Reversement de la part de la subvention allouée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par la Métropole, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0595

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	**Coopération Métropole de Lyon - Ville de Québec - Végétalisation des bassins de gestion des eaux pluviales, création de zones humides et entretien pour une adaptation aux changements climatiques - Reversement de la part de la subvention allouée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par la Métropole, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble**
service :	Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de l'objectif de désimperméabilisation ("Ville perméable") et de la démarche d'adaptation au changement climatique, la Métropole développe des solutions dites "fondées sur la nature" qui utilisent les propriétés chimiques et biophysiques des végétaux et des sols pour répondre à des besoins techniques.

Par rapport aux techniques traditionnelles de génie civil, ces solutions présentent un intérêt particulier pour :

- la gestion et le traitement des eaux pluviales, avec pour finalité la limitation des inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes phréatiques,
- la réhabilitation et la stabilisation des berges, y compris la protection des infrastructures urbaines, avec pour finalité la préservation des valeurs d'usage des cours d'eau et des propriétés riveraines.

Outre la limitation des coûts financiers, les solutions fondées sur la nature s'intègrent particulièrement bien dans l'environnement urbain et le paysage et ont un rôle bénéfique pour la santé humaine. Un des enjeux à venir pour leur développement est l'appropriation par les riverains et les usagers.

II - Objectif de la coopération

Depuis 2 ans, la Métropole entretient un partenariat avec la Ville de Québec, dans le cadre de la désimperméabilisation de la Métropole ("Ville perméable") et du développement des solutions fondées sur la nature. Les axes de ce projet sont présentés dans la décision de la Commission permanente n° 2020-0166 du 5 octobre 2020. Il s'est traduit en 2019 par des échanges à Québec et à Lyon autour des sujets de la gestion des eaux pluviales et de la restauration des cours d'eau urbains. La Métropole a partagé son savoir-faire technique et la Ville de Québec son savoir-faire sur l'implication citoyenne et la restauration des cours d'eau. Les échanges se sont poursuivis en 2020 *via* des visioconférences et des *webinaires*. Ces travaux ont été partagés lors des entretiens Jacques Cartier en 2020. Cette collaboration, portée par la Métropole, a engagé, du côté français, l'INRAE de Grenoble et l'association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne et, du côté québécois, les Villes de Québec et de Trois-Rivières et l'Université Laval (Québec). Le projet fait l'objet d'une aide financière du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il est proposé de poursuivre la coopération, en focalisant sur les bassins de gestion des eaux pluviales. Ces bassins, en particulier dans l'est lyonnais, représentent des surfaces importantes, plusieurs dizaines d'hectares. Ils sont très peu végétalisés, très minéraux. Les bassins de rétention/infiltration des eaux sont concernés par leur capacité hydraulique (gestion des inondations), de dépollution des eaux et de recharge des nappes phréatiques. L'intégration paysagère et la biodiversité commencent à peine à être mises en avant et l'approche de la lutte contre les îlots de chaleur urbain et l'adaptation au changement climatique n'est pas encore appréhendée.

II - Programme d'actions pour 2021-2022 et coût du projet

Le regroupe les mêmes partenaires que pour la période précédente, à savoir l'INRAE de Grenoble, l'association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne, les Villes de Québec et de Trois Rivières et l'Université Laval.

Pour la Métropole, le nombre d'agents concernés est de 4, issus de différents services et directions (eau, écologie et maîtrise d'ouvrage urbaine).

Il s'agit, pour la Métropole, de réaliser :

- 2 visites de terrain sur des bassins de gestion des eaux pluviales de la Métropole et à Québec (en 2021), d'en faire un diagnostic de la biodiversité floristique et d'identifier les potentiels de restauration,
- 2 ateliers à Lyon et à Québec pour définir la végétalisation des bassins, la création de zones humides et préparer les plans de gestion (2022).

La venue des Québécois à Lyon est prévue en juin 2021, puis en juin 2022, et les échanges à Québec en octobre 2021 et octobre 2022 (en fonction des conditions sanitaires). L'objectif est d'arriver, à partir de cette collaboration, à tirer suffisamment de connaissances pour végétaliser une dizaine de bassins dans les 7 ans à venir. Parmi les rendus du projet, il est prévu la rédaction d'un article scientifique sur la végétalisation des bassins et d'un article de vulgarisation, de participer au Québec à un colloque sur les solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux pluviales et de participer en France au colloque international de Novatech. Enfin, une journée technique ouverte à un large public de gestionnaires régionaux des milieux aquatiques sera organisée à Lyon en 2022. L'association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne, en tant que partenaire du projet, assistera la Métropole pour la réalisation de cette journée.

Un appui technique d'universitaires est apporté par l'INRAE Grenoble et par l'Université Laval pour la Ville de Québec.

Le montant du projet pour la partie française est de 45 450 € dont 7 000 € financés par l'INRAE de Grenoble. La subvention attribuée par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères est de 15 000 €. La totalité de la subvention a été versée à la Métropole, pour des raisons de simplifications administratives. La part attribuée à l'INRAE, soit 4 000 €, doit lui être reversée.

Pour information le montant du projet pour la partie québécoise s'élève à 30 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Métropole au projet "Végétalisation des bassins de gestion des eaux pluviales, création de zones humides et entretien pour une adaptation aux changements climatiques".

2° - Décide le reversement de la part de la subvention allouée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par la Métropole, à l'INRAE de Grenoble pour un montant de 4 000 €.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 4 000 € nets de taxe, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P21O2189.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.